

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 27 JUIN 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le quatre juillet deux mil dix-neuf à vingt heures

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Révision tarifs salle polyvalente - Année 2020
- 2 - Indemnités pour le gardiennage des églises communales
- 3 - Rapport du conseil d'école
- 4 - Cadeau départ Mme Théard
- 5 - Devis Langevin

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU 04 JUILLET 2019

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier GENDRON, Maire.

Étaient présents : M. Didier GENDRON, M. Joël TESTIER, M. Philippe PLU, Mme Sylvie GUIARD, M. David GOUGEON, M. Jürgen VERLEUR, M. Emmanuel VIOT, M. Christophe LIVET, M. François BERSON, Mme Annick COLIN

Était absent excusé : Mme Brigitte RUAULT (a donné procuration à M. Philippe PLU), Mme Maryline GENIER

Était absente non excusée : Mme Sabrina GAREL, M. Rudy OSMONT

Secrétaire de séance : M. Joël TESTIER

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 16 mai 2019 a été approuvé à l'unanimité.

1 - RÉVISION TARIFS SALLE POLYVALENTE - ANNÉE 2020

Les membres du Conseil Municipal décident de revoir, comme chaque année, les tarifs de location de la salle polyvalente. Après délibération, les tarifs suivants seront appliqués à compter du 01 janvier 2020,

	ETE (du 18/05 au 05/10)		HIVER (du 06/10 au 17/05)	
	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE
	EUROS	EUROS	EUROS	EUROS
SALLE + CUISINE	220.00 €	304.00 €	252.00 €	341.00 €
2 JOURS CONSECUTIFS	296.00 €	383.00 €	363.00 €	447.00 €
SALLE SANS CUISINE	165.00 €	218.00 €	204.00 €	249.00 €
VIN D'HONNEUR	137.00 €	176.00 €	146.00 €	196.00 €
SOIREE SAINT SYLVESTRE			369.00 €	467.00 €
SOIREE ST SYLV+LENDEMAIN			472.00 €	569.00 €
	TARIF UNIQUE			
REUNION FAMILLE (sépulture)	74.00 €			
MENAGE – par heure en plus	49.00 €			

ARRHES POUR CONFIRMATION DE RÉSERVATION SALLE POLYVALENTE

Pour l'année 2020, le Conseil municipal reconduit le versement d'arrhes pour confirmer la réservation de la salle polyvalente, pour un montant de 93.00 euros.

LOCATION DES TABLES ET CHAISES DE LA SALLE POLYVALENTE - année 2020

Les membres du Conseil Municipal reconduisent les locations des tables et chaises de la salle polyvalente, seulement aux personnes morales ou physiques de la commune.

Tarif, à compter du 01 janvier 2020 :

* 0.64 € par chaise

* 2.66 € par table

En cas de détérioration, le montant facturé sera de 12.98 € par chaise et 49.05 € par table.

2 - INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES

Par circulaire adressée par la Préfecture, le plafond indemnitaire alloué pour le gardiennage de l'église demeure en 2019 celui fixé pour 2018, soit un montant de 479.86€. Ce montant sera versé à la personne qui reprendra en main le gardiennage de l'église communale.

Les Membres du Conseil Municipal après délibération :

- **ACCEPTENT** le versement de cette indemnité à la personne qui sera en charge du gardiennage de l'église de la commune et autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

3 - RAPPORT DU CONSEIL D'ÉCOLE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'en septembre 2019, le nombre d'élèves scolarisé dans le RPI devrait être de 74 élèves soit 6 de moins que cette année. La répartition sera la suivante :

- 1 classe de PS-MS à 14 élèves avec Mme AMIRAULT
- 1 classe de GS-CP à 11 élèves avec Mme PESCHE
- 1 classe de CE1-CE2 à 29 élèves avec deux enseignants stagiaires
- 1 classe de CM1-CM2 à 20 élèves avec M. LABASQUE

Soit un total de 25 élèves à Maisoncelles et 49 au Bignon

Le futur groupe de CE2 est très autonome et travailleurs, tout comme le futur groupe de CM2. Il en résulte qu'un décloisonnement serait envisageable le matin pour les matières en français et en mathématiques.

4 - CADEAU DÉPART MME THÉARD

Dans le cadre du départ en retraite de Madame THEARD, l'Association des Parents d'élèves a offert un bon de 400€ au Leclerc Voyages. Les deux communes ont été sollicitées. Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune participe à cet achat.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent de participer à hauteur de 100€ par le biais d'une subvention à ce cadeau. Cette subvention sera versée à l'Association AMB.

5 - DEVIS LANGEVIN

Monsieur le Maire a demandé un devis pour la division de la parcelle à l'entrée de l'impasse du Closeau. Cela s'élèverait à 930 euros TTC pour diviser la parcelle en deux terrains dont l'un de 403m² et l'autre de 598m². Le prix de vente de ces terrains serait de 45€ TTC le m².

De plus, un second devis nous est parvenu pour le bornage de la division parcellaire de la création de la liaison piétonne menant du lotissement du Closeau à la route de Parné. Les frais de bornage s'élèveraient à 822.00€ TTC.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent ces deux devis, l'un à 930.00€ TTC correspondant au terrain à l'entrée de l'impasse du Closeau et l'autre à 822.00€ TTC correspondant à la création de la liaison piétonne. Et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant. De plus, ils autorisent Monsieur le Maire à faire appel aux agences et notaires pour mettre en prix de vente les terrains à 45€ TTC le m².

QUESTIONS DIVERSES

1 - Remboursement détérioration chemin

Le chemin de l'Enauderie sur la commune de Maisoncelles-du-Maine avait subi des dégâts au niveau de la voirie. En effet, suite à une erreur d'itinéraire, le chauffeur de la société Elevage Transport Services de Loudéac a embourbé son ensemble routier sur le chemin de terre de l'Enauderie. Deux engins agricoles ont été nécessaires pour sortir entraînant des dégâts sur la voirie.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance AXA France. Après étude, l'assurance nous propose un remboursement des frais pour ce préjudice à hauteur de 1 287.20€ (suite au devis transmis).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent le remboursement proposé par l'assurance AXA France pour le préjudice et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2 - Défibrillateur

La Communauté de Communes propose aux communes d'adhérer au groupement de commande dans le cadre d'équiper la commune d'un défibrillateur.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent d'adhérer à ce groupement de commande et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

3 - Licence IV

La municipalité a reçu en mairie un courrier de la Préfecture de la Mayenne afin que l'on donne notre avis sur la demande de transfert de la licence IV n°895, anciennement exploitée par Madame Marie-Isabelle FRANÇOIS, 11 place de l'Eglise, pour l'exploiter par Monsieur Thomas DUFOUR sur la commune de Saint-Herblain. Lorsqu'une commune ne comporte qu'un débit de boissons de 4^{ème} catégorie, ce débit ne peut faire l'objet d'un transfert qu'avec l'avis favorable du maire de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable au transfert de la licence IV et autorise le maire à signer le document.

4 - Argent de poche

Le dispositif chantier « argent de poche » débutera le lundi 8 juillet pour se terminer le vendredi 19 juillet 2019.

Séance levée à 21h15.

